Report to Rapport au

Finance and Economic Development Committee / Comité des finances et du développement économique

April 2, 2019 / 2 avril 2019

and Council / et au Conseil April 10, 2019 / 10 avril 2019

Submitted on March 20, 2019 Soumis le 20 mars 2019

> Submitted by Soumis par: Stephen Willis

General Manager/Direction générale

Planning Services / Services de la planification

Planning, Infrastructure and Economic Development Department / Direction
générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

and / et

Janice Burelle

General Manager / Directrice générale

Community and Social Services / Services sociaux et communautaires

and / et

Marian Simulik

General Manager and City Treasurer/Directrice générale et Trésorière municipale Corporate Services/ Direction générale des Services organisationnels

Contact Person / Personne ressource:
Charmaine Forgie

Manager / gestionnaire / Business and Support Services / Planning, Infrastructure and Economic Development Department / Direction générale de la planification,

de l'infrastructure et du développement économique 613-580-2424, 24075, Charmaine.Forgie@ottawa.ca

Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE File Number: ACS2019-PIE-GEN-0001

LA VILLE

SUBJECT: Interdepartmental Task Force on Affordable Housing Near Transit

Stations

OBJET: Groupe de travail mixte sur les logements abordables près des

stations de transport en commun

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Finance and Economic Development Committee recommend to Council:

- 1. Receive the report from the Interdepartmental Task Force on Affordable Housing
- 2. Direct staff to retain the City owned lands identified as having Short Term Development Attributes, as noted in Document 1, for development as affordable housing projects, notwithstanding the Disposal of Real Property Policy.
- 3. Direct Staff to investigate the possible acquisition of the publicly-owned affordable housing opportunities and report back to Council.
- 4. Direct Staff to prepare a business case and implementation strategy for the best candidate sites and report back for Council's consideration.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des finances et du développement économique recommande au Conseil de :

- 1. prendre acte du rapport du groupe de travail mixte sur les logements abordables;
- demander au personnel de réserver les biens-fonds appartenant à la Ville qui répondent aux critères d'aménagement à court terme décrits dans le document 1 pour les projets de logements abordables, nonobstant la Politique sur l'aliénation des biens immobiliers;
- 3. demander au personnel d'évaluer la possibilité d'acquérir les biens-fonds publics propices aux projets de logement abordable et d'en rendre compte au Conseil;
- 4. demander au personnel d'établir une stratégie de mise en œuvre concernant les meilleurs sites candidats, et d'en rendre compte au Conseil.

RÉSUMÉ

En mai 2018, le Conseil a demandé au personnel de former un groupe de travail mixte afin d'explorer la possibilité d'aménager des logements abordables près des stations de transport en commun. Présidé par le directeur général, Services de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE) le groupe de travail est formé de représentants de la DGPIDE, de la Direction générale des transports, de la Direction générale des services organisationnels (Bureau des biens immobiliers municipaux) et de la Direction générale des services sociaux et communautaires (Services du logement). Il s'est affairé à inventorier les sites présentant un potentiel d'aménagement à proximité des stations des lignes 1 et 2 du réseau de train léger (complètement déployées à l'Étape 2).

L'examen portait sur les propriétés appartenant aux trois ordres de gouvernement ainsi qu'aux organismes gouvernementaux. Le groupe de travail a aussi tenu compte des terrains privés qui pourraient faire l'objet de remembrement des terres ou d'un accord d'acquisition future et qui sont situés à proximité de terrains publics.

Au total, 20 sites présentaient un potentiel d'aménagement de logements abordables pour des terrains publics. Ceux-ci ont été évalués à partir d'un ensemble de critères établis par le groupe de travail, puis classés dans trois catégories :

- Possibilité à court terme (de 5 à 7 ans);
- Possibilité à moyen terme (de 7 à 15 ans);
- Possibilité à long terme (plus de 15 ans).

Le personnel attend une directive du Conseil pour réserver les biens-fonds appartenant à la Ville qui répondent aux critères d'aménagement à court terme pour un projet de logements abordables. Il souhaite aussi obtenir une directive pour étudier les stratégies visant à acquérir les biens-fonds appartenant au gouvernement fédéral qui répondent aussi à ces critères. Les sites qui présentent une possibilité à court terme devront faire l'objet d'une analyse approfondie pour veiller à ce que les plans du secteur et des bâtiments soient viables et que l'offre soit diversifiée quant aux types d'habitation et d'occupation; des recommandations sur le financement devront ensuite être formulées. Les sites classés dans la catégorie à court terme seront aussi pris en compte dans le cadre de l'examen du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance et d'éventuels stratégies et programmes de financement des immobilisations pour du logement abordable.

Le personnel recommande que le groupe de travail se réunisse tous les deux ans pour faire un suivi des sites présentant une possibilité à moyen ou long terme et vérifier s'ils peuvent maintenant être classés dans la catégorie à court terme.

Par ailleurs, le personnel de la Direction des politiques et de la planification recommande que l'examen en cours du Plan officiel systématise l'établissement de liens entre les différentes possibilités d'aménagement de logements abordables (emplacement et type de bâtiment) et le réseau de transport en commun de la Ville. Cet examen, et l'établissement d'un ordre prioritaire pour les sites décrits dans le présent rapport, permettront à la Ville de favoriser une diversité de types de logements abordables dans les quartiers axés sur le transport en commun.

EXECUTIVE SUMMARY

In May 2018 Council directed staff to form an Interdepartmental Working Group to explore opportunities for affordable housing in and around transit stations. The working group, chaired by the General Manager of Planning, Infrastructure and Economic Development (PIED), consists of representatives from PIED as well as Transportation Services, Corporate Services (Real Estate Office) and Community and Social Services (Housing Services). The group worked to identify an inventory of future development

opportunities within close proximity of stations on Lines 1 and 2 of the Light Rail Transit network (in its full extent to Stage 2).

The review focused on property owned by the three levels of government and government agencies. In addition, the working group considered privately held sites, adjacent to public lands either where synergies could exist for a potential land assembly, or where the City has a future acquisition agreement.

A total of 20 sites were identified that have potential for affordable housing development opportunities involving public lands. The sites were then evaluated against a set of criteria, established by the working group, and classified into 3 categories:

- Short-Term Opportunities (five-seven years)
- Medium-Term Opportunities (seven-15 years)
- Long-Term Opportunities (+15 years)

Staff are seeking Council's direction to retain the City lands identified as having short-term development attributes for development as affordable housing projects. In addition, staff are seeking additional direction to examine possible acquisition strategies for the federal lands with short-term development attributes and to investigate affordable housing opportunities on these sites. Each of the identified short-term sites will require further study to create a viable concept community or building plans, mix of housing types and tenures, and recommendations for funding and financing. The short-term sites will also be considered in the current refresh of the 10 Year Housing and Homelessness Plan and any future capital funding strategies and programs for affordable housing.

Staff are recommending that the Interdepartmental Working Group should reconvene every two years to review the medium and longer-term sites to see if their status has changed and if they should be reclassified as short-term opportunities.

As a further step, Policy Planning staff are recommending that the Official Plan review, that is currently underway, incorporate a more systematic approach to determining linkages between affordable housing opportunities (both in terms of location and building types) in relation to the City's transit systems. This review and the prioritization of sites described in this report will allow the City to facilitate the development of a mix of affordable housing typologies in transit-oriented communities.

CONTEXTE

Le 9 mai 2018, le Conseil a demandé ce qui suit au personnel :

Que l'on demande au personnel de la Direction générale des transports, des Services du logement, du Bureau des [biens] immobiliers municipaux et de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de créer un groupe de travail dont le mandat sera d'étudier et de chapeauter les mesures possibles pour mettre en œuvre des outils et des ressources afin qu'il y ait des logements abordables à proximité (600 m) des stations de train léger et des arrêts de transport en commun rapide par autobus actuels et à venir. Il pourrait notamment s'agir d'initiatives existantes ou de propositions d'initiatives, administrées par la Ville ou un tiers, comme des modèles de financement et des outils relevant de politiques.

Conformément à cette directive, un groupe de travail mixte a donc été formé. Présidé par le directeur général, Services de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE) le groupe de travail est formé de représentants de la DGPIDE, de la Direction générale des transports, de la Direction générale des services organisationnels (Bureau des biens immobiliers municipaux) et de la Direction générale des services sociaux et communautaires (Services du logement).

La demande du Conseil concernant la possibilité d'aménager des logements abordables à proximité des stations de train léger et des arrêts de transport en commun rapide par autobus (TCRA) actuels et à venir est un processus en plusieurs étapes. Selon le groupe de travail, la première étape pour atteindre l'objectif était d'évaluer si des occasions d'aménagement se trouvaient déjà dans un rayon de 600 mètres et si la Ville aurait la capacité d'y donner suite. Différents modèles de financement et outils relevant de politiques seront envisagés pour atteindre les objectifs à court, à moyen et à long terme en matière de logement abordable lorsque les sites auront été trouvés, en supposant que le Conseil appuie les recommandations du présent rapport.

ANALYSE

Aperçu de la méthodologie

Le groupe de travail s'est réuni sept fois depuis sa réunion inaugurale du 12 juin 2018. Il s'est affairé à inventorier les sites présentant un potentiel d'aménagement à proximité des stations des lignes 1 et 2 du réseau de train léger (complètement déployées à l'Étape 2). L'examen portait sur les propriétés appartenant aux trois ordres de

gouvernement ainsi qu'aux organismes gouvernementaux. Il a aussi tenu compte des terrains privés qui pourraient faire l'objet de remembrement des terres ou d'un accord d'acquisition future et qui sont situés à proximité de terrains publics.

Un total de 20 sites ont été ciblés par le groupe de travail et constituent l'inventaire des possibilités d'aménagement de logements abordables pour des terrains publics. Ceux-ci ont ensuite été évalués en fonction du mandat respectif de chacune des directions générales de la Ville. Voici les principaux facteurs évalués :

- Disponibilité du terrain (titre libre, servitude ou obligations futures);
- État environnemental du terrain et potentiel d'aménagement;
- Zonage actuel et désignations officielles dans le Plan officiel, et possibilité de les modifier, au besoin;
- Proximité d'un éventail de services, de possibilités d'emploi et de ressources de soutien pour les résidents;
- Possibilité pour un projet d'aménagement de logements abordables d'être un moteur de revitalisation d'un secteur ou d'un quartier, ou d'y participer.

L'évaluation vise à analyser les caractéristiques de chacun des sites afin d'établir un échéancier pour l'aménagement. Voici la description de chacune des catégories :

- Possibilité à court terme (de 5 à 7 ans): Le site appartient ou appartiendra à la Ville, sera disponible dès la fin des travaux du train léger et peu d'obstacles sont susceptible de nuire à son réaménagement. Ce type de site présente le plus grand potentiel du point de vue de l'urbanisme et de la construction globale de la ville, surtout s'il se greffe à une initiative d'aménagement d'envergure, qu'elle soit municipale ou gérée par des intérêts privés, qui permet d'établir des partenariats et d'optimiser les ressources;
- Possibilité à moyen terme (de 7 à 15 ans): Le site fait l'objet de grèvements temporaires ou présente des caractéristiques qui ont pour effet d'augmenter les coûts de réaménagement ou de prolonger l'échéancier, ce qui empêche la réalisation à court terme; une modification des désignations est requise avant de pouvoir procéder à l'aménagement; ou il faudra négocier avec un autre propriétaire pour obtenir une parcelle viable pour l'aménagement;

 Possibilité à long terme (plus de 15 ans): Le site fait l'objet d'importants grèvements sur le plan légal ou de contraintes environnementales; il se trouve à un endroit où la maturité urbaine, la demande et le contexte ne suffisent pas à justifier un projet d'aménagement; ou une consolidation avec les terres adjacentes est nécessaire pour créer une occasion de réaménagement cohérente.

Par un processus consensuel, le groupe de travail a déterminé un horizon d'aménagement pour chacune des propriétés de l'inventaire. Le résultat de l'analyse est présenté dans le document 1 sur les possibilités pour le logement abordable.

Examen des sites potentiels

L'examen des terrains appartenant au gouvernement fédéral à proximité des stations du train léger et du TCRA a permis de cibler six sites potentiels dans les secteurs où des travaux d'aménagements sont prévus ou envisagés. Or, la Ville ne dispose pas des pouvoirs législatifs nécessaires pour les acquérir, le gouvernement fédéral représentant une autorité supérieure. Habituellement, les biens immobiliers excédentaires fédéraux sont mis en vente en fonction de la valeur marchande et des conditions du marché, conformément à la politique du Conseil du Trésor. La Ville est limitée dans sa capacité à réagir à ces offres puisqu'il n'y a aucune enveloppe annuelle réservée aux acquisitions et aucun fonds de réserve à cette fin. L'absence d'un budget établi limite la capacité de la Ville à chercher proactivement les occasions dans les secteurs public et privé.

Un plan d'aménagement est prévu sur cinq sites appartenant au gouvernement fédéral (sites 6, 7, 10, 16 et 17). Nous constatons que le site 16, situé près de la station Hurdman au 1430, promenade Riverside, a fait l'objet d'un remembrement avec les terrains de la Ville. Pour les sites du gouvernement fédéral, le personnel de la Ville s'engagera dans le processus de planification avec Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), la Commission de la capitale nationale (CCN), la Société immobilière du Canada ou la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les objectifs de la Ville en matière de logements abordables peuvent être exprimés à ce stade du processus d'examen des demandes d'aménagement, et d'autres possibilités d'acquisition de biens-fonds de ce type pourraient être offertes dans le cadre de l'Initiative des terrains fédéraux de la SCHL, chapeautée par la Stratégie nationale sur le logement.

Récemment, SPAC et la Société immobilière du Canada ont fait un effort concerté pour confier à la Ville ou à des organismes en mesure de fournir des logements abordables des sites présentant un fort potentiel. Les liens que SPAC et la Société immobilière du Canada entretiennent avec la Ville sont solides. À titre d'exemple, la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) a récemment acquis le terrain situé au 933, avenue Gladstone du gouvernement fédéral, et la Société immobilière du Canada était mandatée pour agir comme agent d'aliénation. Ce site de 7,8 acres, près de la future station de train sur l'avenue Gladstone, fait l'objet d'un processus de planification qui vise à créer un secteur polyvalent comprenant des logements abordables (loyer indexé sur le revenu et logements subventionnés) et des logements du secteur privé. Le terrain adjacent au nord, situé au 1010, rue Somerset Ouest (site 1), aussi la propriété du gouvernement fédéral, pourrait être considéré comme excédentaire et mis en vente dans un proche avenir.

La Ville participe à un processus de diffusion de l'information relative aux propriétés excédentaires sur le point d'être aliénées par le gouvernement fédéral. Le personnel de la Ville a déjà manifesté son intérêt à SPAC, avant même le lancement du processus d'aliénation du site 1, vu son lien avec le 933, avenue Gladstone. Une grande partie du site pourrait être aménagée à des fins récréatives et s'inscrire le vaste plan de développement des collectivités comprenant le parc Plouffe. En attendant de pouvoir l'acquérir, la Ville a réservé des fonds dans le compte du règlement financier des frais relatifs aux terrains à vocation de parc du quartier 14.

Les ministères de l'Ontario qui ont des obligations relatives à la conservation de leurs biens immobiliers ainsi que les conseils scolaires locaux doivent, conformément aux lignes directrices en matière d'aliénation, donner à la Ville de l'information sur leurs propriétés excédentaires. Intervenant en amont, le personnel municipal communique régulièrement avec les gestionnaires d'actifs des différents conseils scolaires locaux et ministères de l'Ontario, comme le ministère des Transports (MTO) et Infrastructure Ontario (IO). Il vise ainsi à cibler à l'avance les sites à proximité des transports en commun susceptibles d'être achetés par la Ville, notamment pour des initiatives de logements abordables.

Au terme d'un examen des propriétés du gouvernement provincial, il a été établi qu'un site (site 11) présentait un potentiel d'aménagement, vu sa proximité avec la future station du train léger et sa contiguïté avec les terrains de la Société de logement communautaire d'Ottawa (secteur de Foster Farm). Bien que le site ne soit pas officiellement excédentaire, le personnel de la Ville a entamé des négociations avec le MTO en vue de son acquisition. Les discussions laissent croire à des perspectives

positives, et le site est donc ajouté à l'inventaire, même en l'absence de fonds réservés pour l'acquisition de biens-fonds.

À ce stade, les conseils scolaires ne comptent aliéner aucune propriété excédentaire répondant aux critères d'évaluation. Comme pour les autres propriétés publiques, la Ville n'a pas d'enveloppe annuelle ou de fonds de réserve pour les acquérir en cas de mise en vente.

L'examen interne a identifié 11 sites appartenant à la Ville et un site sur lequel la Ville dispose d'une option d'achat à la fin de son bail. Ces sites ont tous un potentiel de développement variable et représentent un ensemble de propriétés faisant partie des stocks de la société, qu'elles soient en exploitation, des surplus ou des parcelles restantes de propriétés plus vastes qui seront acquises pour le train léger ou le TCRA.

Le groupe de travail a aussi relevé une possibilité pour le remembrement de quatre petites parcelles appartenant à la Ville et d'une propriété privée adjacente. Ce remembrement sur le boulevard St-Joseph dans Orléans (site 14) figure dans l'inventaire et constitue le seul site ayant un potentiel d'aménagement public-privé. La partie de la propriété appartenant à des intérêts privés est actuellement à vendre.

En résumé, bien que certains sites appartenant aux gouvernements fédéral et provincial soient de bons candidats et figurent dans l'inventaire, de façon générale, ce sont ceux appartenant à la Ville qui présentent le meilleur potentiel à court terme pour des projets de logements abordables, puisque des fonds d'acquisition ne sont pas nécessaires.

Classement des sites candidats présentant un potentiel d'aménagement

Le groupe de travail a établi que la première étape pour donner suite à la demande du Conseil est de déterminer sur quels sites avoisinant les stations du train léger et du TCRA la Ville serait en mesure de mener un projet de logements abordables. Voici ses conclusions :

- Sept sites (document 1 sites 5, 6, 10, 11, 12, 14 et 17) sont classés dans la catégorie à long terme et évolueront au fil de la densification des aménagements dans le secteur, du vieillissement des actifs et de l'évolution de l'exécution des programmes de la Ville. Le Complexe récréatif Bob MacQuarrie, sur la promenade Youville (index 12) illustre bien une occasion d'aménagement à long terme;
- Sept sites (document 1 sites 3, 4, 8, 9, 13, 15 et 16) sont classés dans la catégorie à moyen terme. Il peut être assez difficile de prévoir le moment de

l'aménagement pour ces propriétés. Le personnel fera un suivi régulier de l'évolution de leur potentiel d'aménagement. Les fluctuations des conditions du marché (accessibilité des terrains) et l'évolution de l'exécution des programmes de la Ville peuvent changer l'horizon. L'aménagement du 100, promenade Constellation (site 9) est un bon exemple d'une possibilité d'aménagement à moyen terme;

Six sites (document 1 – sites 1, 2, 7, 18, 19 et 20) présenteraient des caractéristiques favorables pour un aménagement de logements abordables au cours des deux prochains mandats du Conseil (2018-2026). De ces sites, deux appartiennent au gouvernement fédéral, et quatre sont sous la responsabilité de la Ville. Le Conseil devrait accorder la priorité à ces derniers, puisqu'il est possible de les aménager dans le cadre des programmes de logement et des possibilités de financement actuels et projetés.

Prochaines étapes

Pour commencer, le personnel attend la directive du Conseil concernant la réservation de biens-fonds appartenant à la Ville qui répondent aux critères d'aménagement à court terme décrits dans le document 1 pour les projets de logements abordables, nonobstant la Politique sur l'aliénation des biens immobiliers.

Le Conseil devrait aussi demander au personnel de proposer une stratégie d'acquisition des biens-fonds appartenant au gouvernement fédéral (sites 1 et 7) qui répondent à ces critères et d'évaluer le potentiel de ces sites pour le logement abordable.

Le personnel recommande que le groupe de travail mixte se réunisse tous les deux ans pour faire un suivi des sites présentant une possibilité à moyen ou long terme afin de vérifier s'ils peuvent maintenant être classés dans la catégorie à court terme. Si un important changement devait survenir entre-temps, le groupe de travail pourrait se réunir pour réévaluer l'un des sites de sa liste.

L'étape suivante consiste pour le groupe de travail à demander aux Services du logement de la Direction générale des services sociaux et communautaires de collaborer avec lui pour préparer une stratégie de mise en œuvre en tenant compte entre autres des facteurs ci-dessous :

 Acquisition possible de terrains n'appartenant pas à la Ville ou possibilité d'en avoir la responsabilité;

- Groupes du secteur des logements abordables en mesure d'établir un partenariat avec la Ville pour en offrir sur chacun des sites;
- Stratégies, programmes et incitatifs en matière de logement abordable dont le Conseil doit tenir compte dans le cadre de l'examen du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance;
- Conformité avec les programmes et priorités de la Ville et des gouvernements provincial et fédéral dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement;
- Modèles de financement et financement des travaux de construction et de l'exploitation visant des organismes publics et à but non lucratif ou du secteur privé;
- Échéancier de mise en œuvre.

Chacun des sites de la catégorie à court terme doit faire l'objet d'une analyse plus approfondie pour veiller à ce que les plans du secteur et des bâtiments soient viables et que l'offre soit diversifiée quant aux types d'habitation et d'occupation; des recommandations sur le financement devront aussi être formulées. Les Services du logement devront présenter au Conseil leur stratégie de mise en œuvre pour les sites ayant le meilleur potentiel.

Une autre étape consiste pour le personnel de la Direction des politiques et de la planification à recommander que l'examen du Plan officiel systématise l'établissement de liens entre les différentes possibilités d'aménagement de logements abordables (emplacement ou type de bâtiment) et le réseau de transport en commun, et à recommander une analyse de la zone dans un rayon de 10 arrêts du circuit d'autobus fréquent faisant le lien avec les stations de l'O-Train, afin d'élargir les possibilités.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Aucune répercussion sur les zones rurales n'est associée au présent rapport, puisqu'aucune station de train léger prévue aux étapes 1 et 2 de la Ligne de la Confédération et de la Ligne Trillium n'est située en zone rurale.

CONSULTATIONS

Des intervenants externes du secteur du logement abordable ont été consultés de façon informelle sur les méthodes du groupe de travail et les critères de sélection. Les Services du logement consulteront en outre les intervenants du secteur privé et sans

but lucratif sur le contenu du présent rapport durant l'examen de mi-parcours du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Ne s'applique pas, puisqu'il s'agit d'un rapport qui concerne l'ensemble de la Ville.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'existe aucun obstacle juridique à la réception du rapport. Si le Conseil décidait d'approuver une ou toutes les recommandations, il n'y aurait aucun obstacle juridique à le faire.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Si les recommandations sont adoptées, les biens-fonds de la Ville seront conservés jusqu'à ce qu'un projet de logement abordable soit mis en œuvre. Par conséquent, il faut assurer la gestion immobilière de ces sites jusqu'au début des travaux, voire plus longtemps si la Ville conserve le titre de bien-fonds.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Aucune répercussion financière immédiate n'est associée à l'approbation du présent rapport. Si le Conseil décide d'aménager ces terrains pour des logements abordables, le financement des trois ordres de gouvernement (municipal, provincial et fédéral), voire d'institutions financières publiques ou privées, sera requis, au cas par cas selon le site. Cependant, si l'aménagement d'un terrain acquis avec des fonds réservés au transport en commun (étapes 1 et 2 du projet de train léger) est envisagé, la Ville devra tenir compte de critères supplémentaires afin de respecter les politiques, règlements et accords relatifs à l'utilisation de tels fonds. Le montant du financement sera évalué au cas par cas pour chacune de propriétés puisque chaque rapport est soumis au Conseil, qui déterminera les approbations qu'il doit fournir avant de répartir les coûts en fonction des recettes fiscales, des redevances et des taxes prélevées.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les recommandations du présent rapport n'ont aucune répercussion immédiate sur l'accessibilité.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les recommandations du présent rapport n'ont aucune répercussion immédiate sur l'environnement.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Les recommandations du présent rapport appuient les priorités pour le mandat du Conseil 2015-2018 suivantes :

- SB3 Créer de nouvelles options de logement abordable;
- TM3 Intégrer le transport en commun rapide et le réseau de transport en commun prioritaire dans la communauté.

DOCUMENTS À L'APPUI

Document 1 : Possibilités pour le logement abordable (*Affordable Housing Opportunities*)

SUITE À DONNER

Sous l'autorité de la Direction générale des services sociaux et communautaires, le Bureau des biens immobiliers municipaux conservera les biens-fonds décrits dans le présent rapport jusqu'à ce qu'un projet de logement abordable soit mis en œuvre, après examen par le Conseil.

Le Bureau des biens immobiliers municipaux évaluera la possibilité d'acquérir des biens-fonds publics susceptibles de répondre aux critères requis pour un projet de logement abordable et rendra compte des conditions d'acquisition au Conseil.

Les Services du logement de la Direction générale des services sociaux et communautaires prépareront un autre rapport pour le Comité des services communautaires et de protection présentant des stratégies visant à promouvoir les sites ayant le meilleur potentiel dans la liste établie, en conjonction avec l'examen du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance.